

# L'Ouest-Eclair

DIRECTEUR POLITIQUE  
Emmanuel DESGRÉES DU LOU

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

PAR TÉLÉGRAPHIQUE  
SPÉCIAL

<b>ANNONCES</b> Elles sont reçues dans nos Bureaux : A RENNES 20, Rue du Pré-Botté A PARIS 29, 34 Montmartre et dans toutes les Agences de Publicité	<b>ABONNEMENTS</b> Un an... 45 fr. Six mois... 24 fr. Trois mois... 13 fr. Un mois... 4 fr. 80 On s'abonne sans fraie dans tous les Bureaux de poste.
<b>19</b> DÉCEMBRE 1922	<b>15 CENTIMES</b>
<b>24<sup>e</sup> ANNÉE</b>	<b>N° 7.746</b>
TÉLÉPHONE : Administration : 1.67 — Rédaction : 2.49, 2.68 Adresse Télégraphique : OULCLAIR-RENNES	

## Vers quelle réforme électorale ?

Quand on a voté la loi du 12 juillet 1919, après la signature du traité de paix, on avait une belle occasion de réduire le nombre des députés, conformément au vœu public qui était incontestable. Au contraire, le nombre des sièges fut porté effectivement de 602 à 626. Il est vrai que l'adjonction des départements d'Alsace-Lorraine augmenta le nombre des circonscriptions, et que la loi prévoyait une réduction automatique du nombre des députés, après le recensement qui a été opéré depuis les élections dernières.

On a calculé qu'en 1924, le nombre des députés serait réduit de 90 environ. Mais la Commission du suffrage universel, le Groupe de la Défense paysanne et divers groupements ont réclamé, dans l'intérêt de l'agriculture, le vote d'une proposition de M. Gautru, qui permettrait de réduire seulement de 46 le nombre des sièges à pourvoir au moment des futures élections générales.

Cette proposition a pour but de modifier l'article 2 de la loi de 1819. D'après ce texte, chaque département élit autant de députés qu'il a de fois 75.000 habitants de nationalité française, la fraction supplémentaire, lorsqu'elle dépasse 37.500, donnant droit à un député. De plus, chaque département, quel que soit le chiffre de sa population, élit au moins trois députés.

M. Gautru estime que l'application de ces règles aux élections de 1924 entraînera des conséquences étranges : des départements ayant entre 250.000 et 260.000 habitants n'auraient que trois députés, alors que des départements, comme les Hautes-Alpes et les Basses-Alpes, qui n'ont pas 100.000 habitants, auront aussi droit à trois députés.

Sans doute, on remédierait à cette situation en décidant que le minimum de trois députés n'est pas indispensable, et aussi en élargissant les circonscriptions de façon que chaque électeur ait à voter pour le même nombre de députés. Mais la première solution est trop simple et la seconde trop complexe pour avoir des chances d'être adoptées avant les élections prochaines.

En cette matière, nous n'entendons pas discuter sur les solutions générales les meilleures, mais seulement indiquer quelles solutions partielles risquent d'être votées par la Chambre et aussi par le Sénat. Il paraît certain que la proposition Gautru ralliera une majorité. Elle porte que chaque département élit au moins trois députés, quel que soit le chiffre de sa population ; lorsque le département a une population supérieure à 100.000 habitants, il élit en plus autant de députés qu'il compte de fois 100.000 habitants de nationalité française au-dessus de ce chiffre, la fraction intermédiaire, lorsqu'elle dépasse 50.000 habitants donnant droit à un député de plus. A ce compte, la Chambre prochaine comprendrait 576 membres. C'est vraiment beaucoup.

La proposition Gautru va jouer un rôle essentiel, car elle a tellement la faveur de la majorité, qu'elle viendra nécessairement en discussion, malgré la résistance de certains politiciens qui ne voudraient pas qu'on ouvre de grands débats au sujet de la réforme électorale. Une proposition qui sauve un certain nombre de sièges menacés et qui est aussi présentée dans l'intérêt des masses rurales ne peut laisser la Chambre indifférente.

Alors que la proposition de M. Gay qui réduit le nombre des députés à 578 n'aurait aucune chance d'être adoptée, celle de M. Gautru sera vraisemblablement votée, parce qu'elle tient compte des pertes énormes subies pendant la guerre par les travailleurs agricoles et qu'elle empêche les agglomérations urbaines d'écraser les campagnes.

Mais le débat une fois ouvert — et M. Perill demande que la discussion commence à la Chambre, en décembre, au moment où le Sénat sera saisi du budget — il faudra bien apporter à la loi de 1919 au moins les modifications que la première expérience a rendues nécessaires.

Les conclusions de la Commission du suffrage universel, et même celles du Groupe de la Représentation proportionnelle se rapprochent fort des vœux de conciliation pratique émis par le « Parti républicain, démocratique et social » au Congrès de Marseille.

La proposition Gautru étant adoptée, le Parti demande la suppression de la prime accordée à la majorité absolue par l'article 10 de la loi du 12 juillet 1919. Il émet l'espoir que le Parlement modifiera le mode de calcul de la moyenne dans le sens de la proposition de M. J.-L. Boumot, de telle sorte que, dans tous les cas, la moyenne de chaque liste soit déterminée en divisant par le nombre des députés à élire, le total des suffrages que ses candidats ont obtenus.

Quelles sont la signification et la portée de ces deux modifications ?

La prime accordée à la majorité absolue par le régime actuel a provoqué en 1919 des coalitions de nature à fausser la sincérité des consultations populaires. Il est évident que dans le système transactionnel adopté par la précédente Chambre, la double prime portant sur les sièges attribués à la majorité absolue et à la majorité relative a réalisé le dessein qui était poursuivi. A vrai dire, les inventeurs de ce système en ont été les principales victimes ; mais ce n'est pas une raison qui en peut justifier le maintien.

D'autre part, la loi actuelle, par une inadéquation choquante, avantage les listes incomplètes. Il sera demandé et il sera voté, sans doute, que la moyenne soit calculée en

divisant par le nombre des sièges à pourvoir et non par le nombre des candidats de la liste incomplète, le total des suffrages obtenus par ces derniers.

Voilà, semble-t-il, le minimum des améliorations qui devront être apportées à la loi électorale. Nous craignons aussi que ce soit le maximum de ce que la Chambre actuelle pourra admettre, car elle doit tenir compte de l'état d'esprit des groupes du Palais-Bourbon et surtout des tendances du Sénat.

En tout cas, c'est une question de raison et de loyauté de se prononcer le plus tôt possible sur ce sujet, d'arrêter un texte ferme de façon à permettre aux divers partis de s'organiser en vue des élections législatives de 1924.

OCTAVE AUBERT.

## UNE CENTENAIRE A CAEN



Mme Charlotte LEDIEU

## CHOSÉS & GENS

### La crise de l'architecture

Au cours d'une manifestation régionaliste qui vient de se tenir à Lille, M. Cordonnier, membre de l'Institut, a fait le procès de l'Etat et de la Révolution, qu'il a rendus responsables de la décadence évidente de notre architecture. En supprimant brutalement les droits des villes et des provinces, en détruisant les écoles et académies régionales, en interdisant les corporations et corps de métiers sous peine de mort — loi « intangible » qui a disparu, Dieu merci ! — Bref, en centralisant tout entre ses mains — pratiquement des mains quelconques — l'Etat a tout sacrifié et rendu impossible la renaissance de ce qui était autrefois.

Voilà le réquisitoire. Il ne m'a pas convaincu. Pour moi, tout le mal vient de ce que le Français contemporain ne veut absolument voir que le décor et l'apparence. Voici une municipalité qui veut faire bâtir une mairie ou un hôpital. Si l'architecte veut lui plaire, il étudiera la façade en fonction de l'emplacement, au point de vue de la perspective. Une fois la façade établie, les services s'organiseront derrière comme ils pourront. Quand plus tard on visitera la mairie, on s'étonnera que des bureaux aient besoin de lumière en plein midi, parce qu'ils sont éclairés par en bas — le haut de la fenêtre de l'étage inférieur, ou qu'en revanche des fenêtres immenses éclairent de simples réduits. Et on s'en prendra à l'architecte. Pourtant, à qui la faute ?

La Révolution de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle a eu ses torts graves, c'est évident. Toute médaille a son revers. Mais la décadence du goût ne date pas de là, et bien de la Renaissance du XVI<sup>e</sup>. Examinez n'importe quelle demeure ou monument des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècles, vous n'en trouverez pas un dont l'aspect ou les dispositions soient semblables tout en étant de même style. Pourquoi ? Parce qu'à ces époques où le goût français est rationnel, prédominant, la destination de l'édifice prime le décor. Celui-ci se plait à la destination et on avait des merveilleuses : l'hôtel Jacques-Cœur, à Bourges ; l'hôtel Bourgtheroulde, à Rouen, etc., etc. Du jour où le prestige de l'art grec-romain a fait apprécier l'art français comme un art barbare, et qu'on a voulu des fronts et des colonnades comme sous le ciel éclatant d'Athènes, et de Rome, l'esprit public a été déformé à tout jamais.

Le remède ? Revenir à la sincérité, au rationalisme de nos aïeux. Sans doute, nos architectes ne demanderaient pas mieux. Mais il faudrait encore qu'on veuille bien les laisser faire...

S. L.

## Une interruption des communications télégraphiques

PARIS, 18 décembre. — Le Central télégraphique de Paris nous annonce que 23 fils sont interrompus à Saint-Cyr, rendant nulles les communications avec la Bretagne.

## La légende de l'Yser... n'est qu'une légende

Et l'histoire, c'est-à-dire la réalité, est cent fois plus belle et plus émouvante

Nos amis belges viennent de célébrer le huitième anniversaire de la première bataille de l'Yser, souvenir glorieux entre tous dans les fastes de leur magnifique armée et qui leur est d'autant plus cher qu'il leur permet d'associer dans un même hommage de gratitude et d'admiration leurs soldats et nos fusillers-marins. Ce geste de piété nationale, si naturel de la part d'un peuple qui porte au plus haut degré le culte de ses traditions héroïques, n'aurait en soi, cette année, rien de particulièrement digne de remarque si l'anniversaire ne s'était déroulé au milieu d'une singulière agitation des esprits, que l'annonce de l'imminente publication d'un livre et les indiscrétions de ses éditeurs, ont provoquée.

### Le vieil écluser

Le livre a pour titre « Nieuport » (1914-1918) et les inondations de l'Yser. Il porte la signature de l'ex-commandant Robert Thys, du génie belge, ingénieur et hydrographe distingué, dont, peu avant la guerre, une remarquable étude sur les forces hydrauliques du Congo avait fait grande impression dans les milieux compétents.

L'intérêt primordial du livre est de faire s'écouler d'un seul coup et définitivement la légende de l'Yser.

Il existait donc une légende de l'Yser ? Parfaitement. Mais cette légende, c'est ce que vous, c'est ce que nous-mêmes, avec les plus graves d'entre les personnages officiels, tenions hier encore pour un point d'histoire. Vous savez, la tragique nuit d'octobre où la résistance de l'héroïque petite armée apparait à bout de ressorts, où le front va céder, livrant Dunkerque et Calais à la ruée allemande, et le « miracle » se produisant à l'instant suprême : le vieil écluser ouvrant de son bras débile à la mer protectrice les vannes de Nieuport. Légende ! Légende romanesque ! Légende infirme !

Romanesque, car, comme l'expose l'auteur en un avant-propos aussi clair que vigoureux, « croire qu'un instant, qu'une nuit même ait suffi pour étendre aux abords d'un front de plus de trente kilomètres, au travers des vannes et des barrages intérieurs une nappe d'eau suffisamment large et profonde pour constituer un rempart infranchissable et permanent, alors que l'on ne disposait que de l'unique chenal de l'Yser pendant les seules heures de marée haute, est une conception dont l'absurdité saute aux yeux » pour quiconque jette un regard sur les remarquables cartes dont l'auteur a documenté son livre et prend connaissance du mécanisme des inondations.

Inique, car elle « prive de leur part de gloire nombre de braves gens, artisans de tous les jours, de l'œuvre obscure de l'inondation ». Car il fallut des jours de travail acharné pour les tendre, en pleine bataille, au contact immédiat de l'ennemi, et quatre années d'efforts continus pour conserver ou rétablir à 200 mètres des tranchées allemandes les ouvrages, sans cesse bombardés, qui commandaient les vides d'accès et de reflux des eaux, ouvrages dont la manœuvre bi-quotidienne, indispensable au maintien du rempart liquide, exigeait une dépense constante d'héroïsme.

### Nos admirables fusillers marins

Le commandant Thys, nu par une pensée de justice, a réuni dans un commun hommage tous les collaborateurs directs ou indirects de l'œuvre des inondations salvatrices. S'il s'efface presque constamment, il glorifie aux côtés de ses propres soldats « les admirables fusillers-marins de l'amiral Ronarch » :

« Quelle auréole autour du ponton rouge ! En de mes camarades conserve le souvenir d'un blessé belge ramené sanglant du carnage, dont la pensée, insouciant de ses blessures, s'enflerait d'enthousiasme, et qui répétait machinalement : « les fusillers-marins... chargé huit fois... huit fois... »

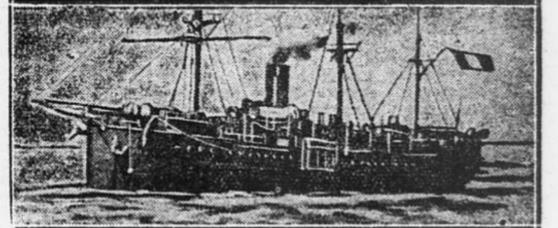
Il nous montre leurs officiers, Delage, Haude, Pelle des Forges, Jeannin, dont les figures apparaissent maintes fois dans les remarquables illustrations de l'ouvrage, les charpentiers et les forgerons de notre marine, aussi avisés qu'actifs dans l'improvisation des dispositifs de fortune qu'ils étaient ordonnés au combat.

Il salue tous ceux qui défileront au front de l'Yser en combattants ou en travailleurs, notre 4<sup>e</sup> division (Grossetti), nos zouaves et aussi nos territoriaux ; « ces territoriaux dont l'accoutumance rapide aux vicissitudes de la guerre faisait notre admiration.

Minuteusement documenté, reproduisant souvent tel quel le vivant journal de route de l'auteur qui n'a pas quitté un instant le front de l'Yser depuis la bataille d'octobre 1914 jusqu'au jour de la retraite allemande, le livre du commandant Thys, s'enrichit de six cents clichés inédits, et de planches hors-textes dus au peintre belge Alfred Bastien — un des compagnons de front de l'auteur. L'une d'elles est une vigoureuse évocation de nos marins au combat.

## L'incendie du transport Vinh-Long

ON CONFIRME  
QUE  
LE NOMBRE  
DES MORTS  
EST DE 14



LE TRANSPORT « LE VINH-LONG »

PARIS, 18 décembre. — Le nombre des morts dans l'incendie du transport français Vinh-Long est de 14, ainsi que nous l'avons dit hier, et non de 25, comme l'ont annoncé certains journaux.

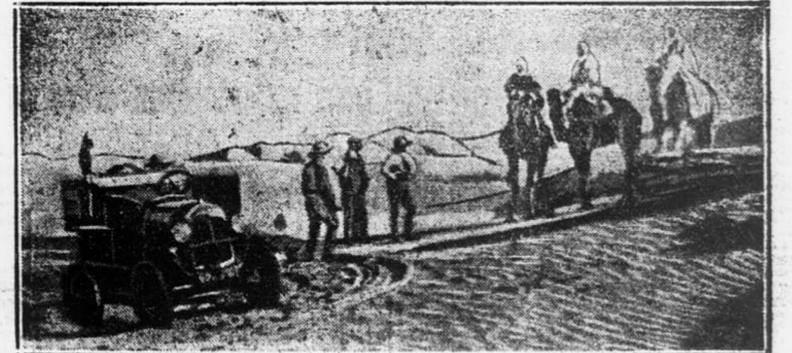
Au reste, voici la liste des victimes que nous transmet aujourd'hui le ministère de la Marine :

Passagers civils : Mme de la Jarrige, trois enfants et une nourrice, Mlle Bilg.  
Passagers militaires : MM. Herbert Marc, du 6<sup>e</sup> Chasseurs Alpins ; Gesarge Léon, caporal au 90<sup>e</sup> d'Infanterie ; Pellevoisin, caporal-fourrier au 90<sup>e</sup> d'Infanterie ; Maréchal Victor, soldat au 120<sup>e</sup> d'Infanterie ; plus deux militaires dont on n'a pas encore les noms.

Marins : Le 2<sup>e</sup> maître mécanicien Ploech, passager destiné à la canonnière Aglie ; le quartier-maître de timonerie Boggi Ange, destiné au croiseur Ernest Renan.  
Toutes les personnes sauvées sont en bonne santé, à l'exception d'un blessé léger, le quartier-maître infirmier Etcheberry, qui a des brûlures peu profondes.

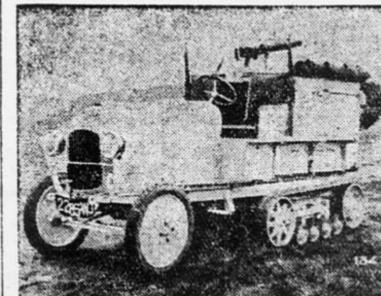
## La traversée du Sahara en automobile

Une mission française va franchir  
3.600 kilomètres en pleine région désertique



Cette amusante photographie a été prise quelques jours avant le départ de la mission. Un groupe d'Arabes regarde curieusement, et non sans quelques scepticismes, le nouveau moyen de locomotion que se proposent d'utiliser les « romains » pour effectuer la traversée du Grand Désert, dont les chameaux paraissent avoir, jusqu'à ce jour, l'exclusivité.

PARIS, 18 décembre. — Nous avons appris à nos lecteurs que les cinq autos-chenilles de la mission G.-M. Haardt-Audouin-Dubreuil, qui effectuent la traversée du Sahara, ont couvert dans la journée du 17 les 200 kilomètres de la première étape Touggourt-Ouargla. Entre Touggourt, terminus du chemin de fer à voie étroite Sud-Algérien, centre d'un marché important, peuplé de 9.000 habitants dont 130 Français, et la petite ville pittoresquement de Ouargla, siège du commandant du territoire des oasis, s'étend un vaste désert de sable où l'on rencontre, par endroits, une ombre de végétation. Les caravanes effectuent, en général, le trajet en quatre à six jours.



Une des quatre automobiles à chenilles équipée pour la traversée du Sahara

Le lendemain, la mission a continué la longue étape de 400 kilomètres qui la mènera à Inifel, en suivant la vallée de l'Oued-Niya. Sur cet itinéraire de 350 kilomètres, la mission traversera deux ou trois régions de dunes et ne rencontrera que deux puits. La troisième étape conduira les voitures de la mission au poste d'In-Salah (200 kilomètres). Mais auparavant, les automobilistes auront à traverser l'immense et inclement plateau de Tamezret, coupé d'oueds (1) extrêmement profonds et couverts de rochers et de pierres curieusement teintés de noir. Cet endroit est d'un aspect absolument sinistre et des plus sauvages. Autour du bordj d'Atin-Guettara, dans un rayon de 15 kilomètres, impossible de trouver la moindre bricole de bois ou le moindre petit arbuste.

In-Sahah, dernière oasis de l'Afrique du Nord, capitale du Tidikelt, se compose d'un immense bordj entouré d'un village indigène dont les mâchons sont construits en briques de terre séchées au soleil. Cette région a été longtemps le point de résistance contre la

pénétration française au Sahara. In-Sahah fut pris en 1901 par la capitale Pein.

De ce point, la mission se dirigera vers le puits de Tin. C'est l'étape la plus longue : 300 kilomètres. Les voitures auront à traverser d'immenses régions sablonneuses, puis à franchir les premiers contreforts du massif montagneux du Mouydir, qui suivent de longs plateaux au sol dur et parfois très rocailleux. On monte ensuite progressivement jusqu'aux montagnes du Hoggar, où se trouve le poste célèbre de Tamnassret, près duquel reposent les corps du Père de Foucauld et du général Laperrière. Au sud-ouest de Tamnassret, deux petites oasis : Abalessa et Silet. Ensuite, c'est le grand inconnu, l'immense Tamezrouf ou pays de la soif : parcours tantôt de sable, tantôt d'hammada dure coupée d'oueds à fond de galets ou de rochers.

Sur une distance de 500 kilomètres (5<sup>e</sup> étape), la mission ne rencontrera aucun puits et devra voyager à la boussole.

En quittant Tin-Zaouaten, point de départ de la 6<sup>e</sup> étape (300 kilom.), la mission sera très probablement obligée d'obliquer vers le Sud-Est et de prendre un itinéraire complètement inconnu jusqu'ici, afin d'éviter le massif montagneux de l'Adrar des Iforas.

Au sud de ce massif, se trouve le poste de Nidal, où réside un officier français. Ce sera le point de départ de la 7<sup>e</sup> étape (200 kilom.). De Nidal au Niger, parcours de sable, où la végétation devient abondante : c'est la région saharienne du Soudan. Bourem est le premier poste que la mission rencontrera en arrivant au Niger.

De Bourem à Bamba la mission longera le Niger à une courte distance ; parcours de sable et de petites dunes. Bamba est un poste sur le Niger possédant une station de T.S.F. De Bamba à Tombouctou, l'itinéraire se poursuivra à proximité du Niger. Ce sera la huitième et dernière étape (250 kilom.).

### Les dangers de la traversée

Pourquoi cette audacieuse tentative ? Les organisateurs n'ont eu qu'une pensée : montrer que l'automobile est le moyen de communication le plus rapide et le plus sûr à travers des régions désertiques. Le chameau, l'antique vaisseau du désert, devient rare ; il est, de plus, à l'heure actuelle, un moyen de transport bien lent. Le cheval ne peut supporter les longs parcours sans eau. Le chemin de fer sera long à construire. L'automobile, seule, peut assurer en ce moment une traversée rapide et sûre, mais à la condition de pouvoir passer sur les terrains les plus divers : dunes de sable, terrains rocheux, lits d'oueds encaissés, obstacles de toutes sortes. L'automobile du modèle courant ne le peut pas. L'automobile à chenilles souples Kégresse-Hinsin, que fabrique les Usines André Citroën, a résolu le problème. Au Sahara, comme dans d'autres pays où aucun véhicule n'a encore pénétré, elle sera le premier pionnier de la civilisation.

Autrefois le Sahara était traversé tous les ans ou tous les deux ans par de grandes caravanes qui menaient des esclaves et peuplaient de l'ivoire au Maroc, en Algérie, en Tripolitaine, en Tunisie. A l'heure actuelle,

(1) Sous le nom d'« oued » on désigne, d'immenses lits d'anciennes rivières aujourd'hui à sec et pouvant atteindre plusieurs kilomètres de large. C'est, en général, dans le bas-fonds de ces oueds que se trouvent les puits, dont certains restent à sec pendant plusieurs années. L'eau qu'on y trouve est chargée de sels de magnésium et très indigeste. Les puits ont parfois 80 mètres de profondeur.

aucune ne traverse complètement le Sahara. De rares caravanes partent cependant des rives du Niger pour remonter vers le Sahara et la Mauritanie; elles se rendent également aux mines de sel de Taoudeni, pour en rapporter la précieuse denrée.

Une caravane voulant aller de Touggourt à Tombouctou sans aucun relais de chameau en cours de route mettrait 6 à 7 mois à faire la traversée.

Celle-ci n'est pas sans danger. Les automobilistes de la mission Haardt-Audouin-Dubreuil auront à compter avec les « rezou » et les « djichou ». On appelle « rezou » des groupes de pillards se composant de 50 à 200 hommes et plus, qui parcourent le désert à certaines époques de l'année. Le « djichou » (pluriel « djichou ») est un groupe de moindre importance (25 à 30 hommes).

Les rezou tripolitains deviennent de plus en plus rares et les rezou touareg n'existent presque plus. La plupart des Touareg ayant fait leur soumission à la France; mais les rezou marocains sont toujours dangereux. Ils sont très difficiles à atteindre. C'est aux abords des puits que l'on a le plus de chances de les surprendre. Les attaques en plein désert sont encore fréquentes et une partie fort importante des populations nomades ne vit que de pillages. La conquête du Sahara a d'ailleurs, été marquée par une suite de massacres, dont les principaux sont ceux de la mission Flatters, de Doubs, du marquis de Morès, du Père de Foucault (pour ne parler que des dernières années). En février 1918, une caravane a été massacrée par surprise dans les gorges d'Ain Guettara.

Les propulseurs « Kegresse-Hinstin »

La construction d'une route à travers le Sahara aurait évidemment résolu la question de la pénétration par l'automobile; mais on a dû vite reconnaître qu'il serait pratiquement impossible d'établir une chaussée entre le Sud algérien et le Niger. Un essai a été tenté, avec des voitures à roues; celles-ci durent être abandonnées le long de la route. Il devint évident que l'automobile ne pourrait être utilisée au Sahara que si elle pouvait se passer de route ou de piste; le sable dans lequel les roues enfoncent, puis patinent, était un obstacle apparemment invincible. Il fallait chercher autre chose. Les propulseurs « Kegresse-Hinstin » ont résolu ce problème. En vue d'améliorer l'emploi de la roue dans les terrains, on a d'abord augmenté sa largeur et son diamètre on a ensuite doublé et même triple le nombre des bandages dans le but d'opposer à l'enfoncement une résistance suffisante. On est arrivé finalement à remplacer la roue par des surfaces mobiles. Ces dernières ont été combinées avec les roues, et enfin, on est parvenu à créer des appareils spéciaux, dénommés « appareils à chenilles ». Ce sont des bandes sans fin, ou rails mobiles, qui interposent entre le sol et les galets ou rouleaux porteurs du véhicule, une grande surface, permettant ainsi la propulsion dans des terrains absolument inaccessibles aux véhicules à roues.

Nous n'aurons pas à apprendre à nos lecteurs que ces « appareils à chenilles » ont été beaucoup utilisés pendant la guerre, sous le nom devenu fameux de « tanks ». Mais les tanks manquaient à la fois de vitesse et de souplesse. Ils avaient d'autres inconvénients graves. C'est pour remédier à l'ensemble de ces inconvénients que les appareils Kegresse ont été créés. Ils présentent la surface portante nécessaire pour les déplacements en terrains variés et permettent une circulation rapide aussi bien sur la chaussée que sur les autres terrains, sans crainte de détérioration de ceux-ci. Ce résultat est obtenu grâce à une bande sans fin en toile et caoutchouc d'une très grande souplesse. Un mécanisme approprié suit les mouvements de la bande sur le sol, qui n'est donc jamais touché par la partie métallique de l'appareil. En se reportant à la photo ci-jointe, les yeux exercés suivront le fonctionnement d'un tel système. L'appareil Kegresse se monte en principe à la place des roues motrices d'un véhicule ordinaire. Il est actionné par un jeu de poulies. Le réglage de la bande sans fin se fait au moyen d'une simple manivelle.

La composition de la mission

L'expédition est dirigée par M. Georges-Marie Haardt, directeur général des Usines Citroën et M. Louis Audouin-Dubreuil, ancien lieutenant aviateur amateur, connu par ses tentatives de pénétration saharienne. Elle est accompagnée par le lieutenant Estienne, fils du général Estienne, le « père des chars d'assaut », et par M. Paul Gasténaud, docteur en Sciences et géographe, chargé des observations et des prises de vues cinématographiques. Les conducteurs-mécaniciens ont été soigneusement choisis pour résister aux fatigues de cette longue et périlleuse randonnée.

La mission pourra donner de ses nouvelles par les postes militaires de T. S. F. d'Infil. In Salah, Tawarassat, Kidal, Bourlem, et enfin Tombouctou, mais pendant la traversée du lugubre « Pays de la Soif », jusqu'à Kidal, elle sera privée de toute communication avec le monde civilisé.

Cette expédition sera suivie avec un intérêt passionné par tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales.

UNE SALAMANDRE EXPLOSE A CAEN

CAEN, 18 décembre. (De notre correspondant particulier). — Lundi, dans la matinée, M. Amiot, receveur d'Enregistrement, traversait la place Saint-Sauveur pour se rendre à son bureau, lorsqu'une détonation le fit tressaillir.

Il était resté surpris de cet événement insolite et en cherchait la cause.

M. Amiot crut d'abord à l'écatement d'un pneu dans le garage d'automobiles situé sur la place.

L'explosion était due à une cause moins banale. C'était la salamandre de M. Aze, président de l'U.N.C., directeur de la Compagnie des Assurances Générales, qui venait d'être pulvérisée, sous l'action des agents mystérieux enfermés dans l'antracite qu'on nous sert aujourd'hui.

Cette salamandre, placée dans les bureaux de l'Agence, au rez-de-chaussée, avait été allumée quelques minutes auparavant par un jeune homme.

Le sympathique directeur allait descendre lorsque la terrible explosion ébranla l'appartement et fit trembler les cloisons. En même temps, une fumée noire envahit l'escalier, pendant qu'un bruit de ferraille crépitait dans les locaux du rez-de-chaussée. Ancien officier du 36<sup>e</sup>, le président de l'U.N.C. ne fut pas impressionné outre mesure par cette musique familière qui lui rappelait le bruit des marmittes dans les champs de la Somme ou des torpilles aériennes. Au grand effroi de Mme Aze, il descendit avant que fût apaisé cet infernal tintamarre.

La salamandre était en pièces, le paravent métallique de la cheminée tordu par une force mystérieuse, une grille de fonte avait troué le plafond, le capot de la salamandre gisait à l'extrémité du bureau en même temps que la grille et diverses pièces.

Si l'accident s'était produit quelques minutes plus tard, après l'arrivée du personnel, cette explosion aurait pu causer des victimes, car les débris de la salamandre furent projetés avec une violence inouïe dans toute l'étendue du bureau.

En visitant le local ravagé, M. Aze perçut nettement l'odeur de la poudre. On trouva avec soin l'antracite sur le plancher sans rien remarquer d'anormal.

Une enquête a été ouverte par le Parquet sur cet événement singulier.

A Carmaux et à Nevers

CARMAUX, 18 décembre. — Un étui de cartouche de fusil de guerre a été découvert dans un livraison d'antracite provenant des mines d'Albi.

NEVERS, 18 décembre. — Dans le charbon destiné à chauffer les ateliers de la maison Daguin, on a retiré un tube chargé de poudre.

UNE CENTENAIRE A CAEN

Mme Charlotte Ledieu, dont le père, M. le baron Frain, jouit d'une grande notoriété dans les armées du 1<sup>er</sup> Empire, est originaire d'Auranches. Elle y naquit le 13 décembre 1822 et s'y maria en 1843. Chaque année, elle vient encore y passer une partie de ses vacances.

La sympathique centenaire a gardé un esprit extrêmement lucide et malgré son grand âge, fait rarement appel aux bons offices des médecins. Cependant, dans sa jeunesse, certains docteurs d'Auranches rendirent sur elle un diagnostic qui mit la famille au désespoir. La science médicale, on le voit, n'est pas toujours infallible.

Mme Ledieu avait deux sœurs, l'une est décédée à l'âge de 86 ans, l'autre à l'âge de 92 ans.

Il y a quelques jours, à Caen, où elle habite, à l'occasion de la célébration de son centenaire, Mme Ledieu fut accompagnée de l'abbé Saint-Jean par deux nonagénaires : Mme Marie Verel, 96 ans et Mme Reihoré, 97 ans.

Les miracles de la nature sont tellement rares en notre siècle qu'une foule considérable se joint au cortège, au clergé et aux autorités locales pour saluer respectueusement ces vénérables témoins de tant de choses disparues.

TROIS ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

PARIS, 18 décembre. — On signale trois accidents de chemins de fer. L'un s'est produit dans la région du Creusot, où quinze wagons d'un train de marchandises ont culbuté dans un remblai; il n'y a pas d'accident de personnes.

A Dijon, le rapide Paris-Lyon est entré en collision avec une locomotive dont le mécanicien a été blessé.

A Vesoul, l'express de Nancy-Belfort a écrasé un employé.

EST-CE LA SUPPRESSION DU MEUNIER ?

La panification directe du blé

Notre excellent collaborateur S. Lep ayant parlé récemment d'une invention consistant à panifier directement le blé, quelques lecteurs nous demandent... si c'est sérieux.

« Avec S. Lep, écrit l'un, on ne sait jamais. »

« S. Lep blague si souvent avec esprit, écrit l'autre, que l'on craint toujours qu'il ne vous monte un bateau ! »

Eh bien non, S. Lep, pour une fois, n'a pas monté de bateau. Le procédé de panification directe du blé a été imaginé, pendant la guerre par le sous-intendant Pointe et, si nous en croyons le « Bulletin du syndicat agricole de Champagne », il serait, à l'heure actuelle, parfaitement pratique.

Voici en quoi consiste ce procédé :

Le procédé comporte une technique et un mécanisme approprié par le moyen desquels le grain préalablement trempé est transformé en pâte dépourvue du son.

Le système Pointe-Navarre embrasse toutes les opérations de la meunerie et de la boulangerie qu'il réduit à trois :

- I. — Lavage et épuration.
II. — Macération.
III. — Tamisage et transformation en pâte.

LAVAGE

Le lavage a pour but de nettoyer et de stériliser le grain en utilisant l'eau comme véhicule, par des moyens appropriés.

MACERATION

La macération a pour effet de ramollir le grain et de lui faire absorber 65 à 70 % d'eau.

L'eau employée doit être saine, potable, à une température ne dépassant pas 35° centigrades. Elle peut également être additionnée du sel nécessaire au salage du pain (1 % environ).

La durée de la macération peut varier de 16 heures à 24 heures, suivant la dureté des grains.

TAMISAGE

Le tamisage remplace le blutage du moulin; il a pour but de séparer le son de la pulpe molle du blé. Il est réalisé par un appareil qui opère le broyage et le blutage en une seule opération.

La machine comporte un système de distribution et un dispositif agissant par pression continue sur le blé hydraté et provoquant le passage de la pâte au travers d'un cylindre tournant formé d'une tôle perforée. Le dispositif intérieur provoque en même temps l'évacuation du son après qu'il a été débarrassé de toutes les particules de la pâte.

Le rendement en pain peut être porté au maximum, 100 kilos de blé traités par ce procédé pouvant donner 120 kilos de pain environ. Mais la machine est réglable et donne la possibilité de taux de blutage différents.

RESULTATS OBTENUS

Les résultats obtenus ont été consignés dans une communication faite à l'Académie de Médecine, par le docteur Doléris, et dont voici les principaux passages :

« Je présente à l'Académie du pain provenant directement du blé sans mouture. « La panification directe du blé ou fabrication du pain sans passer par les opérations habituelles de meunerie et de boulangerie, en utilisant le blé directement, résout un problème économique important. »

« Les premiers bénéficiaires de cette méthode nouvelle de panification seront les cultivateurs, les fermiers producteurs de blé, les zones agricoles éloignées des centres de fabrication des farines. »

« Un gros avantage consiste dans l'approvisionnement facile en blé qui se conserve indéfiniment, tandis que la farine est susceptible de s'avaler assez promptement et est toujours d'une conservation et d'un transport difficiles actuellement. »

« Les analyses du pain ont été effectuées par M. Leprince et M. Lecocq, docteur en pharmacie, licencié ès-sciences. »

« Le pain est blanc et parfait. Il contient l'intégralité des matières azotées du pain de boulanger avec, en plus, l'huile et les protéines très instables du germe que le minotier est obligé d'enlever. »

« Les spécimens de pain présentés sont de date récente. Il y en a de 8 jours, de 3 jours, de 48 heures. Le plus ancien spécimen (8 jours), est encore très mangé. »

Ajoutons que la nouvelle ramènerait la prix du kilo de pain au prix du kilo de blé.

LE BUDGET DE LA MARINE A LA CHAMBRE

Paris, 18 décembre. — La Chambre a continué ce matin et cet après-midi l'examen du budget de la Marine.

On accepte deux amendements de M. Balanant, l'un sur les approvisionnements et un autre sur l'habillement des marins, mais on repousse un amendement de M. Balanant concernant les constructions navales.

M. Raiberti se déclare prêt à créer un personnel infirmier féminin dans les hôpitaux de la marine et à admettre des religieuses dans ce personnel, cela sur la demande de M. Lanry.

M. Balanant reproche vivement au ministre de la Marine de n'avoir pas établi avec plus de soin les prévisions budgétaires pour 1923. Il exprime la conviction que les crédits affectés au personnel sont absolument insuffisants.

Le ministre de la Marine reconnaît certaines négligences de la part de son administration, mais il reproche à M. Balanant de contribuer à l'augmentation des dépenses au détriment des contribuables.

M. Balanant proteste, ainsi que divers députés qui l'appuient. MM. Aiguier et Gouda demandent que le chapitre 32 (service des travaux hydrographiques) soit réservé, trouvant que le ministre a eu tort de faire certaines suppressions dans ces services. M. Raiberti s'y oppose en faisant valoir que les suppressions qui ont été effectuées ne l'ont été que sur l'indication des grandes commissions et après une étude approfondie.

Les chapitres 34 et 35 sont adoptés. Sur le chapitre 31, M. Guépratte propose l'amendement ci-dessous :

(Prix, subventions, frais d'habillement, cercle et foyer, distractions des équipages, 2.408.536 fr.) rétablir jusqu'à concurrence de 10.000 francs les crédits proposés par le Gouvernement et réduits par la commission et porter en conséquence le total de ce chapitre à 2.418.536 fr.

M. Emmanuel Brousse, au nom de la commission s'oppose à l'adoption de ces amendements. M. Raiberti promet de distraire des crédits du chapitre les fonds nécessaires pour donner satisfaction à l'amiral Guépratte. Celui-ci retire son amendement.

M. Aiguier présente quelques observations au sujet des crédits affectés au Cercle des officiers de Toulon, qui concurrencent les commerçants de la ville.

Les chapitres 40 à 44 sont adoptés.

Au chapitre 45 (allocations pour charges de famille : 29 millions), M. Gouda demande un relèvement de crédit de 454.000 francs. L'amendement de M. Gouda est repoussé par 459 voix contre 101.

La séance est levée à 19 h. 30.

Le Temps qu'il fait

Aujourd'hui 19 décembre : Saint Timothée. Le soleil se lève à 7 h. 29 et se couche à 15 h. 54. La lune se lève à 2 h. 04 et se couche à 17 h. 22.

Paris, 18 décembre. — Une vaste dépression s'étend sur tout l'Ouest de l'Europe... Les vents sont modérés ou assez forts, du Sud-Ouest, sur toutes nos côtes; d'Ouest, faibles, en Méditerranée; très forts, vers la Charente. Les maxima de la veille ont été de : 7 à Paris, Dijon, Mulhouse, Calais; 8 à Cherbourg, Orléans, Argentan; 9 à Lyon; 10 à Clermont; 12 à Nice, Marseille, Brest, Toulouse; 13 à Perpignan; 16 à Bayonne; 6 à Chartres, Amiens, Strasbourg; 5 à Nancy. Les minima de : 5 à Paris, Rennes, Orléans, Dijon, Nice; 7 à Lyon; 8 à Bayonne; 4 à Compiègne, Strasbourg, Perpignan; 3 à Mulhouse; 2 à Toulouse, Nancy. Pluies à 7 heures : 13 mill à Paris; 15 à Dijon; 16 à Orléans; 21 à Poitiers; 22 à Nancy; 25 à Rochefort; 6 à Calais, Strasbourg, Argentan; 2 à Lyon. Ce matin, pluies presque générales.

HEURES DES MAREES

Table with columns: LIEU, MAREN, HAUT, BASSIN. Lists tide times for various locations like Cherbourg, Granville, Saint-Malo, etc.



A QUAND LA DISTRIBUTION DES PRIX ?

Le jury procède actuellement sous la haute direction du maître Nignon, à l'examen des 64.233 recettes qui nous ont été adressées. C'est dire qu'il n'est pas pressé de terminer son travail ! Mais rien ne presse. Pour donner satisfaction à nos lectrices, nous avons décidé :

- 1° De continuer la publication des recettes qui nous ont paru les meilleures et qui sont déjà composées.
2° De publier en même temps les recettes retenues par le Jury, au fur et à mesure qu'elles nous seront retournées.

Toutefois, nous croyons sage de ne faire, pour le moment, aucune distinction entre les unes et les autres. En effet, il est probable que le nombre des recettes choisies par le Jury, dans un premier examen, sera de beaucoup supérieur au nombre de prix attribués par le concours, et qu'un second tri, (et peut-être un troisième) sera nécessaire pour nous fixer définitivement.

L'ALMANACH 1923 DE L' « OUEST-ECLAIR » EST EPUISÉ

L'Almanach de 1923 de l'Ouest-Eclair a obtenu un tel succès que malgré un tirage considérable, il est déjà épuisé.

Les dernières expéditions partent aujourd'hui : nos dépositaires qui n'auraient pas reçu d'almanachs cette semaine ne devront plus compter sur la livraison de leurs commandes.

Nous nous excusons auprès d'eux et auprès de leur clientèle de ne pouvoir leur donner satisfaction et prendrons nos dispositions pour que l'année prochaine le tirage de l'Almanach 1924 suffise à toutes les demandes.

THE CHAMBARD le plus agréable des Purgatifs, le meilleur remède de la CONSTIPATION

TRES PROCHAINEMENT EN FEUILLETON VINGT ANS APRES

Dans quelques jours, nous publierons en feuilleton : VINGT ANS APRES, un des romans les plus célèbres d'Alexandre Dumas.

Cette œuvre, qui est la suite des Trois Mousquetaires, sera projetée dans les principaux Cinémas de la Région de l'Ouest. Ainsi, nos lecteurs pourront suivre au jour le jour les péripéties de ce drama émouvant où l'imagination s'étaye et curieusement de l'histoire. On reverra sur l'écran — avec quel plaisir ! — les sympathiques mousquetaires : le fougueux d'Artagnan, le bon Porthos, l'intrépide Athos, le subtil Aramis... Mais ils seront plus vieux de vingt ans... On retrouvera dans ce récit les qualités qui font le charme des Trois Mousquetaires, une action rapide, un dialogue alerte, un décor pittoresque et varié.

La lecture de VINGT ANS APRES sera pour tous une reposante distraction ; elle ne manquera pas d'apporter une note de gaieté dans la grisaille des longues journées d'hiver.

Feuilleton de l'Ouest-Eclair du 19 décembre 1922 193

BAILLONNÉE GRAND ROMAN-CINEMA Par Pierre DECOURCELLE QUATRIEME PARTIE LA BELLE HERITIERE XVIII. — DE TROP I

C'était donc vrai ! L'enfant qu'elle avait élevé avec tant de peine, qu'elle avait si souvent disputé à la maladie, à la mort, était parti !... Parti pour se battre ! Elle avait eu la force de le laisser s'en aller ! De nouveau toutes ses sinistres suppositions de la nuit assaillaient son cerveau. Une autre pensée, brusquement venait s'y joindre. Lorsque Raymond, quelques jours plus tôt, avait affirmé à Pauline que le mariage dont l'annonce avait déchiré son cœur, ce mariage maudit entre Isabelle et M. de Taverny n'aurait pas lieu, c'était à cette rencontre avec le baron que le fils d'Henri Mégret pensait comme à un moyen décisif d'empêcher la sacrilège union qui se préparait. Mais si, malgré M. de Marty, le duel avait lieu... Si, soit par l'absence, soit par l'impuissance du vieillard, les événements se des-

sinèrent une fois de plus en faveur du baron, si Taverny sortait vainqueur de son combat avec le fils de l'homme qu'il avait déshonoré ?... Tout s'écroulerait donc à la fois pour Pauline ! En même temps qu'elle serait frappée dans l'enfant qu'elle avait élevé, sa fille, cette fille dont elle n'avait connu ni les baisers ni la tendresse, deviendrait, à son tour, la victime et la proie du misérable ! A cette idée, tout le sang de Pauline affluait à son cœur, et sa poitrine se soulevait en bonds précipités. Le ciel permettrait-il une telle profanation ?

Le criminel dont la vie était semée de tant de ruines, qui avait accumulé sous ses pas tant de désespoirs et de misères allait-il donc, comme couronnement à ses forfaits, épouser la fille dont il avait convoité la mère, la nièce dont il avait perdu et assassiné l'oncle ?

Quelle vie de douleur ne réservait-il pas à cette enfant ignorante, dont la fortune tentait ses appétits insatiables autant que la beauté ?

Mais comment empêcher le crime qui se préparait ? Comment se mettre en travers de cette infamie ? Il le fallait pourtant !

Brusquement, un coup de sonnette retentit à la porte. Mme de Revel alla ouvrir. C'était Christian.

Après avoir embrassé sa mère avec effusion, il entra avec elle dans la pièce qui servait à la fois de salon et de salle à manger. La lumière du jour frappait en plein le visage de Pauline.

— Ce n'est pas physiquement que je suis atteint, mon enfant, fit-elle d'une voix altérée, c'est le moral qui souffre cruellement.

— Qu'as-tu donc ? — Ecoute, Christian. Tu es un homme, et un homme de cœur vaillant, comme ton père. J'ai lutté désespérément dans la vie quand j'étais seule et sans appui. Mais aujourd'hui, il faut que tu prennes ta part de ma détresse. Le malheur que je redoute te menace au même titre que moi.

— De quoi s'agit-il ? Parle, je t'en supplie ! Tu as raison de compter sur mon courage. Compte, en même temps et surtout, mère, sur mon infinie tendresse, sur ma dévouée adoration.

Pauline jeta à son fils un regard d'indicible amour.

— Tu sauras tout, fit-elle. Il le faut pour que tu juges.

Alors, d'une voix vibrante d'émotion, elle fit au jeune homme le récit de tout ce qui s'était passé depuis qu'il était au monde.

Elle lui dit le malheur immérité d'Henri Mégret, sa mort, la lâche poursuite du baron de Taverny, son acharnement, les moyens infâmes qu'il avait employés pour la perdre après avoir désespéré d'atteindre le but indigne qu'il s'était proposé.

Elle lui dit surtout pourquoi et comment le comte de Revel l'avait séparée à jamais des deux enfants, qui, après la mort de leur père, étaient tout son horizon, tout son avenir, toute sa vie.

— L'impossibilité inextricable de se disculper, pour la malheureuse mère, du crime odieux dont l'accusait l'accusé.

Elle expliqua au jeune homme tous les détails de l'effroyable méprise contre laquelle elle n'avait aucun moyen de protester, le bâillon qui s'était brusquement apposé sur sa bouche lorsqu'elle avait appris la catastrophe fatale où le véritable André Chéras avait trouvé la mort, et le quiproquo lugubre qui avait intervenu, sur les deux tombes — celle de Paris et celle de Belgique — les noms des deux amis qui y dormaient pour toujours.

Christian écoutait sa mère en frémissant. Sur son visage pâle se lisait l'affreuse douleur qu'il ressentait à mesure que la martyre lui dépeignait toutes les effroyables épreuves par lesquelles elle avait passé.

Au récit de ces affres d'agonie, des larmes inondèrent les yeux du jeune homme, tandis que des sanglots convulsifs secouaient sa poitrine.

— Mère ! s'écria-t-il quand elle eut terminé, comment ma vie pourra-t-elle te payer jamais toute la reconnaissance que je te dois ? Il tomba à ses genoux, saisissant ses mains qu'il couvrait de baisers en les inondant de larmes.

Elle le releva et l'attira sur son sein où, longuement, elle le tint embrassé.

Quand l'agitation de leur attachement fut un peu calmée, Christian essaya ses yeux d'un geste nerveux.

— Pour qu'une union soit valable, la loi exige le consentement du père et de la mère. Y as-tu songé ?

— M. de Revel répondra que tous les deux sont morts.

— Ce n'est pas tout de l'affirmer. Il faut le prouver. L'acte de décès de mon père est facile à produire, mais celui de ma mère, comment se le procurerait-on, puisqu'elle est vivante et bien vivante ?

— Alors ? — Alors, il n'y a qu'un moyen... — Lequel ?

— Aller revendiquer à l'hôtel de Revel la place qui l'appartient, aller faire valoir, en cette circonstance solennelle, le plus sacré, le plus puissant des droits, le droit de la mère !

— Tu veux que... — Je veux que tu ailles défendre ton enfant en péril, parce que là est ta place, là est ton devoir !

— Mais, Christian, songe qu'on m'a chassée de cette maison, que des valets ont porté la main sur moi pour m'arracher à tes baisers, à ceux de ta sœur, alors que je venais accomplir un devoir aussi sacré.

Le visage du jeune homme se fit plus grave encore qu'il n'était.

— A ce moment, mère, j'étais un enfant et je ne pouvais rien. Tu étais seule et sans défense, tu as dû courber la tête sous l'accusation dont on t'accablait... — Hélas ! N'en serait-il pas de même aujourd'hui ? Je n'ai pas plus de preuves pour m'innocenter qu'autrefois. Le bâillon qui fermait ma bouche l'écrasera encore ! — Peut-être ! Mais nous sommes deux. A cette heure, pour crier ton innocence. Tu as-